

FICHE DE PRESENTATION DU PARC

Avenant n° 3 avec la SAEMES à la DSP du parc de stationnement VAN GOGH (Paris 12^e)

I - SITUATION ACTUELLE

Le parc de stationnement VAN GOGH, situé au 205-207 rue de Bercy dans le 12^e arrondissement de Paris, a été mis en service le 04 août 1992. Il est exploité dans le cadre d'une délégation de service public accordée à la Société Anonyme d'Économie Mixte d'Exploitation du Stationnement (SAEMES) qui arrivera à échéance le 03 août 2022.

Cet ouvrage comporte 5 niveaux de stationnement, dont trois en sous-sol, un rez-de-chaussée et un premier niveau pour une capacité totale de 183 places véhicules légers, dont 24 places amodiées (jusqu'en 2067 ou 2068). Les emplacements du parc sont destinés au stationnement de longue durée.

L'ouvrage est accessible 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 aux usagers du parc.

Capacité de l'ouvrage :

Environ 183 places VL sont réparties sur 5 niveaux (3 en sous-sol, 1 au RDC, 1 en étage). Ces emplacements sont destinés au stationnement de de longue durée (abonnements et amodiataires). Actuellement il y a 24 places amodiées (jusqu'en 2067 ou 2068 selon les places).

Il n'existe pas d'activité Annexe.

Fonctionnement du parc :

Le parc est accessible à tous les usagers 24 h/24 et 7j/7.

Fréquentation du parc en 2020 :

Amodiataires	24
Abonnements VL* avec réservation	183

* Moyenne mensuelle sur l'année

Tarifs

Abonnements : Les tarifs en euros TTC au 1^{er} janvier 2021 sont les suivants :

	Mois	Trimestriel	Annuel
Abonnements VL avec réservation	203	560	2 112

Chiffre d'affaires 2020 en euros HT

167 433,25 €

Charges 2020 en euros HT (hors redevances et provisions) :

104 855,54 € HT

Redevances HT 2020

4 510,01 € HT

NB : Il n'y a pas de frais de contrôle dans cette DSP.

Effectif :

Il n'y a pas de personnel présent sur site.

SITUATION FUURE

I- MOTIF DE L'AVENANT

La Ville de Paris est aujourd'hui dans une phase de réflexion et d'étude de faisabilité de projets innovants pour ce parc particulier, qui dispose d'une grande hauteur sous plafond sur plusieurs niveaux et est actuellement sous-occupé.

Par ailleurs, il était prévu initialement d'associer ce parc aux 5 parcs « Paris Rive Gauche » dans le cadre d'une concession de service public de courte durée, or avec la crise sanitaire, la concession de service public relative à ces cinq parcs a été prolongée jusqu'au 30 mars 2024.

Compte tenu des délais réglementaires de procédure nécessaires à la consultation pour retenir un délégataire pour ce parc, la prise d'effet du futur contrat ne pourra pas intervenir avant l'échéance du contrat de concession en cours. Afin d'assurer la continuité du service public de stationnement, un avenant de prolongation de la durée de la concession actuelle est donc nécessaire.

II- PRINCIPE DE L'AVENANT ENVISAGE

Le présent avenant a pour objet de proroger le contrat de concession de service public du parc de stationnement « VAN GOGH » jusqu'au 31 août 2023 et d'en adapter les modalités financières.

Le montant de la redevance représentative de l'occupation et de l'usage du domaine public escomptée pour les 12 mois et 28 jours de prolongation est de 24 802,40 € HT (valeur décembre 2021).

Il se décompose ainsi :

- Une partie fixe forfaitaire égale à 19 000 € HT ;
- Une partie variable égale à 80 % de la fraction du CA supérieure à 166 947 € HT (soit 5 802,40 €) ;

Aucun renouvellement d'amodiation ou de cessions de droit d'occupation ne sont prévus.

Le titulaire sera uniquement en charge des travaux de l'entretien courant.

Les autres clauses de la convention demeurent inchangées.